[illegible] le mystère.

[illegible] sur la mort indi[illegible] ce qu'il travaille en présence du [illegible] du Grand Hôtel [illegible] du grand industriel qui fut [illegible] de la [illegible] de France, [illegible] à Paris [illegible] Blanchard, [illegible] Blanchard, très sympathique. Même, son cocher l'attendait à la gare et j'ai pu lui qu'on eut les premiers détails.

Il de notre [illegible] voiture se [illegible] :

Les hypothèses

Selon le cocher, Mme Godin, sujette aux hémorragies, devait se rendre au lavabo, aurait ouvert une portière extérieure et aurait été arrachée ainsi de la portière et broyée par un train marchant en sens inverse.

Selon la famille, Mme Godin, très bien portante à ce moment, aurait été victime d'un crime. Et deux faits donnaient à cette version une terrible vraisemblance : le sang trouvé dans le wagon ne provenait pas d'une hémorragie buccale ; chose plus grave encore, des cheveux arrachés étaient restés dans le wagon, mais la victime était grise, et ces cheveux étaient blonds.

Était-ce la preuve d'une lutte ? étaient-ce ceux de l'assassin ?

L'enquête bientôt confirmait chaque jour un peu la version du crime. Le sac à main de Mme Godin était retrouvé, lacéré dans de la vase [illegible], il était non pas ouvert, mais éventré et chique côté d'un coup de couteau; le store de la portière était retrouvé sur la voie, arraché et maculé par des doigts sanglants.

A la main gauche de la victime, main arrachée au corps, manquaient trois des bagues signalées par la famille ; enfin, détail macabre, les oreilles accoutumées de porter des solitaires de 30.000 francs, étaient arrachées, elles aussi.

Tout donc indiquait le crime. Mais où trouver les criminels ? En dépit de la prime de 25.000 francs offerte par la famille à qui les retrouverait le mystère demeurait impénétrable, quand une déclaration vint signaler un fait singulier : A Mohun, contrairement aux règlements, deux simples soldats en uniforme étaient montés dans le wagon de première classe.

« Ce sont sans doute des fils de famille, pensèrent les voyageurs étonnés de cette fantaisie, mais ils ont bien mauvaise mine ».

C'était une piste. Elle se précisa bientôt ; malgré l'ordre, en effet, donné dans toutes les casernes aux soldats ayant, ce jour-là, effectué le trajet de Melun à Paris, de se taire quand même, nul ne répondit.

Mieux encore, la vérification des billets, à laquelle on ne songea d'ailleurs que quinze jours après le crime, amena la découverte d'un billet militaire de troisième classe Melun-Paris, portant la trace d'un doigt sanglant.

Le crime

L'hypothèse se précisait terriblement. Mais quels étaient ces soldats ?

M. Hégueit, secrétaire du marquis de Ségur, qui les avait vus, n'avait pu lire leur matricule. Il ne savait qu'une chose, c'est qu'ils portaient au foulard cache-col.

Et l'on retrouve bien chez un soldat du 21e, un cache-col identique, mais il put lourner un alibi, et Dieu sait si la police eût jamais trouvé le mot de l'énigme, quand, en dépit dudit alibi, un simple particulier fit éclater la vérité.

Cet homme, M. Porichaut, aide cuisinier au Cercle de l'Épatant, se trouvait à Melun, sur le quai, lorsqu'à son grand étonnement il vit deux soldats monter en première classe ; or, ces soldats, il les connaissait, c'étaient deux anciens camarades du 21e. Qu'ait-ils à faire en première ?... Intrigué, il les guetta à l'arrivée à Paris, et fut frappé de leur attitude bizarre, et de leur hâte de s'enfuir. Plus tard, quand les journaux racontèrent le crime, il n'eut plus de doute. L'attitude est très suspecte. Aussi bien, lorsqu'il vit la Sûreté déclarer que la piste devait être abandonnée, l'alibi fourni par les deux soldats étant exact, il comprit qu'il n'avait plus le droit de garder le silence.

Le lendemain les deux soldats étaient amenés à la Sûreté, et à peine confrontés avec M. Porichaut, avouaient tout.

Et rien n'est étrange comme le récit de ces misérables.

« Nous étions montés dans le train, cherchant un coup à faire, dit en substance le soldat Michel. Dans un compartiment, une vieille dame était seule, assoupie. Nous entrons. A notre vue, elle veut se lever, mais d'un geste, je la jette à terre, la maintenant d'un genou sur le plancher. Elle ne pouvait crier, la bouche pressée contre le tapis. Du reste, Graby lui bersault la tête à coups de gourdin. Le sang coulait partout. Moi, j'arrachai ses gants et ses bagues, et éventrai son sac. Quand ce fut fini, Graby alla ouvrir les mains, moi, par la portière, je la jetai par la voie, non sans être cruellement piqué par la portière. Puis nous filâmes à l'arrière du train. »

« Nous avons tapé comme des fous, ajoute Graby, il nous fallait de l'argent pour les filles ».

Et c'est l'effroyable récit.

Mme Andrée Blosse et Alnari Gérand assistent Graby et Michel.

Les débats

Au début de son interrogatoire Graby a exprimé des regrets et demandé l'indulgence du Conseil.

Il a reconnu qu'il avait prémédité de faire un coup, mais a-t-il ajouté, il voulait seulement voler et non assassiner.

Il a rejeté sur Michel la suggestion et la préméditation du crime.

Il a raconté ainsi le crime du meurtre :

R. — J'ai bondi sur Mme Godin, et l'ayant saisie à la gorge, je l'ai étranglée sur le plancher du compartiment.

D. — Mme Godin a-t-elle été ?

R. — Non. Elle m'a dit ensuite : « Je savais qu'il [illegible] ! Laissez-moi ! Je n'ai rien ! » Mais bientôt comme elle criait et que je sentais les forces m'abandonner, j'appelai Michel, qui accourut et qui prit [illegible] les deux mains de la victime.

D. — Vous avez dit dans votre interrogatoire : « Michel l'a étranglée. » Qu'est-ce que cela veut dire ?

R. — Ces vous dire qu'il lui a frappé violemment la tête contre la plaque du calorifère.

D. — Vous avez tiré les rideaux de la lampe ?

R. — Oui.

D. — Vous avez les mains ensanglantées !

R. — Oui, ainsi que Michel de la tête et les taches relevées sur la poignée de la porte et le store arraché.

D. — Quand Mme Godin était frappée par Michel, que faisiez-vous ?

R. — Je la frappais sur le crâne à coups de gourdin.

D. — Combien de fois l'avez-vous ainsi frappée ?

R. — Deux fois ; trois peut-être.

D. — Mme Godin est morte. Qu'avez-vous fait alors ?

R. — Nous avons détaché ses sacs à main et prix ce qu'ils contenaient, puis nous avons précipité le cadavre par la voie.

D. — Qui a pris les bagues que portait Mme Godin ?

R. — Michel. Je ne les ai vues qu'à l'instruction.

D. — N'avez-vous pas pris un médaillon ?

R. — Oui, un médaillon noir dont Michel s'est débarrassé plus tard.

D. — Combien avez-vous trouvé dans le portemonnaie de Mme Godin ?

R. — Cinq francs que nous nous sommes partagés, Michel et moi.

Suit le récit de l'arrivée à Paris et de voie arrêtée[illegible] comme au délirium de camarades du régiment.

Michel est ensuite interrogé.

Michel, à son tour, a rejeté toute la responsabilité et toute l'horreur du crime sur Graby.

On a entendu ensuite deux témoins : M. Godin fils et M. de Segur, ancien député, qui se trouvait dans le train et qui s'aperçut, à l'arrivée, à la gare de Lyon, à Paris, que la portière du compartiment précédant le sien était ouverte. Il n'avait rien entendu. Il avait seulement remarqué la présence des deux soldats dans le couloir du wagon de première classe.

L'audience a été levée à 4 heures trois quarts ; demain, suite des dépositions et peut-être réquisitoire.

Le bandit du Pouliguen

Le Conseil de guerre de Marseille jugeait hier le soldat Grand, que l'on a surnommé le bandit du Pouliguen à la suite des sensations faites dans la région nantaise.

Grand, qui est originaire de Port-de-Bouc, s'était rendu coupable d'un meurtre dans la nuit de 2 au 3 juillet 1908 ; il faisait à cette époque partie d'un détachement du 23e chasseurs alpins et se trouvait au camp de Villars.

Au groupe du 7e génie, des vols furent commis dans la cantine du camp. On découvrit Tendroit où Grand cachait le produit de ses vols et le sergent Danit fut chargé avec le soldat Ferminier de mettre la main sur le voleur. Dans la nuit du 2 au 3 juillet 1908, Grand se présente à sa cachette, et comme Danit et Ferminier surgissent à ce moment pour l'appréhender, il se défendit à coups de revolver. Le soldat Ferminier fut blessé à mort et succomba. Grand fut arrêté et conduit à Marseille, mais sur la demande de son défenseur, il fut envoyé à l'hôpital militaire pour y être soumis à l'observation des docteurs. Grand s'évada le 12 octobre.

Les actives recherches pour le retrouver furent vaines et le Conseil de guerre le jugea par contumace. Il fut condamné à la peine de mort et à la dégradation militaire.

Le criminel se cacha durant de longs mois et commit dans d'autres pays, particulièrement dans les Alpes-Maritimes, d'autres méfaits. Les exploits du satyre du Pouliguen sont encore présents à la mémoire de tous dans la région nantaise.

Grand s'est fait traîner par les gendarmes devant le Conseil de guerre. Il a refusé de répondre aux questions du président, l'interrogeant sur son identité. Les vingt-quatre témoins cités l'ont unanimement reconnu.

Pendant la lecture du rapport de l'accusation, Grand a essayé de se précipiter par une fenêtre voisine de son banc.

La situation du Blé en France

Un excédent pour fin Juillet

Le « Marché Français », organe de la meunerie, publie le résultat de son enquête annuelle sur la situation statistique du blé en France. Il estime les stocks au 1er mai, en culture, en meunerie, en boulangerie et en commerce, à 44.469.918 hectolitres, dont 79,60 pour cent sont entre les mains des fermiers. En définitive de ce chiffre la quantité nécessaire pour assurer les besoins de la consommation, il restera à reporter, au 31 juillet, sur la prochaine campagne, 16.700.222 hectolitres.

Deux exécutions capitales

A BUTTERON

L'exécution [illegible] dans les Alpes, a eu lieu [illegible] à Digne, [illegible] à Sisteron, [illegible] Ouvrier [illegible] Ouvrier a pu passer [illegible] Ouvrier a pu [illegible] Ouvrier a pu [illegible] Ouvrier a pu